

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2020

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue à huis clos le mardi 22 décembre 2020 à 9 h 00 par vidéoconférence. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Steven Neil.

La conseillère Mireille Guay est absente.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acception provisoire – Décompte progressif numéro 3 – Révision no. 1 – Roxboro Excavation inc. – Appel d'offres 2020-20
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

2020-366 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du conseil, par courriel par l'entremise du serveur municipal dédié et que tous les élus en ont pris connaissance, le tout conformément à la loi.

2020-367 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

2020-368 ACCEPTION PROVISOIRE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 RÉVISION NO. 1 - ROXBORO EXCAVATION INC. APPEL D'OFFRES 2020-20

Corrige la
résolution
2020-359

ATTENDU l'appel d'offres 2020-20 – Réfection du chemin Magenta Ouest – dossier 2017-750A;

ATTENDU les acceptations provisoires, résolutions numéros 2020-281 et 2020-319;

ATTENDU la recommandation de la firme Tetra Tech inc. par le décompte progressif numéro 3, révision no. 1 du 17 décembre 2020;

ATTENDU QUE le décompte progressif numéro 3 (résolution 2020-359) doit être révisé.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter provisoirement les travaux effectués par l'entreprise Roxboro Excavation inc. pour la réfection du chemin Magenta Ouest conformément au décompte numéro 3, révision no. 1, daté du 17 décembre 2020, en lieu et place du décompte progressif numéro 3, daté du 9 décembre 2020 (résolution 2020-359) et de verser le montant de 93 782.56 \$ (taxes incluses) à Roxboro Excavation inc. tel que recommandé par Tetra Tech inc.;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement 2020-08 et la résolution 2020-200;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2020-369
PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos. Il n'y a pas de question via le site Internet.

Le projet de l'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site de la municipalité

2020-370
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 9 h 04.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier